Trente-deuxième Année. — N° 17 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 17 JANVIER 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. - Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 16 JANVIER 1886

LA FABRIQUE DE ROUBAIX

An 10 — 1832.

Règne du lainage. — Révolution industrielle

(Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 10 janvier

Le malheur rend industrieux. En 1831, nos fabricants avaient vu leurs magasins s'encombrer ; au printemps de 1832, ils n'avaient pu écouler leurs marchandises qu'à grande perte ; mais, au lieu de se décourager, ils se raidirent contre la mauvaise fortune. « Ils sentirent que, pour soutenir leur prépondérance dans la carrière où ils se trouvaient irrévocablement engagés, il leur fallait offrir sans relâche de nouveaux aliments à ce besoin insatiable de nouveautés qu'ils avaient eux-mêmes fait naître. » Le coton ne leur réussissait plus, ils se tournèrent vers la laine qui reprit ainsi, dès les derniers mois de 1832, la place qu'elle avait si longtemps occupée avec honneur dans la fabrication de Roubaix. Des métiers à la Jacquart la marièrent à la soie dans les étoffes pour gilets. Le stoff fut offert à la consommation des dames ; le lasting se transforma en redingotes, pantalons et chaussures d'été ; les damassés pour meubles et tentures se répandirent dans la classe aisée.

« Si quelque chose peut donner une idée de la puissance industrielle de nos contrées, de l'immensité de ses ressources, du génie de ses habitants, c'est l'histoire de la fabrique de Roubaix depuis 1833. » A cette époque, les produits de l'industrie de Roubaix s'élevaient à une valeur approximative de 25 millions et fournissaient du travail à 30,000 ouvriers. Outre 52 filatures de coton et 8 filatures de laine, on comptait 144 fabricants, 15 teinturiers et sept apprêteurs, 32 machines à vapeur suppléaient à l'insuffisance de la main-d'œuvre.

Les 52 filatures de coton ou 176,000 broches occupaient 3,500 ouvriers et produisaient pour une valeur de 7.000,000 de francs. On citait les établissements de MM. Vernier-Delaoutre, Paul Defrenne, A. Mimerel et Pierre Wacrenier comme ceux dont les produits en fils simples étaient les plus recherchés.

Les 8 filatures de laine se composaient de 16,848 broches, dont le produit annuel s'élevait à plus de 1,800.000 francs. M. Desvignes-Duquesnoy, fabricant-filateur, produisait par semaine jusqu'à 2,000 livres de fil trame, moitié laine et moitié coton, nos 46 et 55.

La fabrication des tissus employait 11,976 tisserands, produisant annuellement 192,000 pièces dont 136,000 en coton ou fil et coton et 56,000 en laine ou chaîne coton et trame laine pour une valeur de 16,500,000 francs. Les tissus de coton et de fil et coton se distinguaient par leur variété, leur fraîcheur, et surtout leur bas prix qui les mettait à la portée de toutes les fortunes. Les tissus en laine ne laissaient plus rien à envier aux Anglais.

C'est à l'établissement de la filature de laine longue peignée qu'il faut rapporter l'origine de la grande prospérité de Roubaix. Le lasting et le stoff, premiers produits de cette rénovation industrielle, prirent bientôt un développement vraiment surprenant et donnèrent naissance à un commerce considérable de laines qui fut plus particulièrement la spécialité de Tourcoing. On vit s'établir dans ces deux villes, mais surtout à Roubaix, de nombreux et vastes ateliers de métiers-Jacquart.

Ce métier, emprunt fait à l'industrie lyonnaise, fut importé à Roubaix, en 1828, par M. Prus-Grimonprez, qui le premier, l'appliqua à la fabrication des gilets, des stoffs et des damassés pour meubles et tentures ; et par M. Jean Casse qui, le premier, s'occupa de la confection des étoffes en soie et laine, dites poils de chèvre, pour gilets. Les produits que nos fabricants envoyèrent à l'exposition de 1834, firent connaître toute la perfection à laquelle ils étaient arrivés ; ils obtinrent une médaille d'argent, trois médailles de bronze, une mention honorable et une citation favorable.

Nous mettons sous les yeux du lecteur le rapport du jury central de cette exposition.

« M. JEAN CASSE, à ROUBAIX. Il est un des fabricants auxquels on doit le plus d'efforts et de sacrifices pour conquérir sur l'Angleterre une industrie qui manquait à la France. Ses beaux assortiments d'étoffes à gilets, dites POILS DE CHÈVRE, égalent pour le goût et pour la perfection du travail ce que nos rivaux font de plus remarquable. Il a fait cesser la contrebande de ces tissus qu'il sait reproduire en les égalant. Il a pareillement imité des Anglais le drap de laine damassé pour meubles. Sa manufacture occupe 120 métiers à la Jacquart. Il exploite encore une fabrique assez importante de tulles de coton ; il est créateur d'un atelier pour les apprêts, dont il a fait cession à l'un de ses parents. Tant d'activité, d'habileté, de succès, justifient la médaille d'argent décernée à M. Jean Casse, par le jury de 1834.

» M. PRUS-GRIMONPREZ. Ses tissus damassés de laine pour meubles, teints de différentes couleurs, avec des dessins variés, ont obtenu le suffrage du jury, qui décerne à cet exposant la médaille de bronze.

» M. WACRÉNIER-DELVINQUIER. Il fabrique des stoffs écrus brochés sur chaîne simple. C'est une difficulté vaincue que d'exécuter avec régularité sur chaîne simple des tissus de cette espèce, tandis qu'on n'employait ordinairement que des chaînes doubles ; par là l'on diminue sensiblement le prix de l'étoffe. C'est ce mérite que le jury récompense par la médaille de bronze.

» M. CUVRU-DESURMONT a présenté des MINORQUES, espèce de serges en laine peignée, bien tissées et d'une grande régularité. Mention honorable.

» M. DESVIGNES-DUQUESNOY expose deux paquets de fils teints, mi-partie de laine et de coton. Ces fils ont paru dignes d'être cités avec éloge.

» M. PIERRE WACRENIER a présenté de très-beau fil n° 180 retors, pour tulle. Le jury regrette de n'avoir pas reçu de renseignements sur l'importance de la filature de M. Wacrenier, et lui décerne néanmoins la médaille de bronze.

La création de grands ateliers de teinture et d'apprêt contribuèrent beaucoup à la prospérité de Roubaix. Jusqu'alors on s'était trouvé dans la nécessité de faire teindre et apprêter à Reims ou à Paris ; mais les choses étaient bien changées et, depuis quelques années, ces opérations s'exécutaient sur place avec une perfection telle que Reims, Rouen et même Paris envoyaient quelquefois leurs tissus à Roubaix pour y être apprêtés.

M. Jean Casse avait le premier monté des apprêts en grand, mais M. Descat-Crouset, ancien apprêteur, n'avait pas tardé à imiter et à surpasser son concurrent. M. Descat avait en outre donné une grande extension à la teinture ; aidé de ses fils, il avait monté, à Roubaix et au Brœucq, deux établissements où il teignait en laine et en pièces une grande partie des tissus qui se fabriquaient à Roubaix. Ces deux établissements occupaient au moins 200 ouvriers en été et 300 en hiver. Trois appareils à vapeur y fonctionnaient comme moteurs et moyens de chauffage pour le service de la teinturerie et des apprêts.

Mais si importante qu'on la suppose en 1834, la maison Descat était encore loin de son apogée. Ne reculant devant aucun sacrifice pour satisfaire à tous les besoins de l'industrie de Roubaix, si variée dans ses produits, elle aida puissamment à l'incroyable développement de notre fabrique, en même temps qu'elle prit elle-même des proportions colossales. C'est sans contredit l'une de celles qui ont rendu le plus de services au pays.

En 1835, la situation de la fabrique de Roubaix se résumait ainsi :

Langueur et décroissance de l'industrie cotonnière.

Extension du tissage en fil de lin.

Activité et progrès de la filature et du tissage de laine. — Cette filature comptait 30,000 broches ; ce tissage, 2,500 métiers à la Jacquart.

Amélioration de la condition des ouvriers.

Prospérité basée sur le système actuel de protection.

En septembre de cette année, M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, visita les manufactures de Roubaix. Prévenus la veille, quelques négociants eurent l'heureuse idée de lui montrer, réunis dans la même salle, tous les produits de l'industrie indigène. En quelques heures, une exposition locale fut improvisée au cercle de l'Union. Étoffes en laine et coton, lin et coton, laine et soie, gilets de fantaisie, robes, manteaux, damas pour meubles et tentures, il y avait là plus de cent variétés de tissus pour tous les goûts, pour toutes les fortunes, et M. Thiers ne se lassa pas de féliciter les manufacturiers de Roubaix sur l'heureux succès de leurs efforts, prévoyant bien qu'ils ne s'arrêteraient pas là.

A 1834-1835, remonte l'introduction du coton pour chaîne dans les étoffes de laine écrue, telles que les stoffs et les toiles ; et à 1838-1839, pour les étoffes tissées en matières teintes, telles que le crêpe Rachel, le barège et les fantaisies mélangées laine, coton et soie, commencées par la maison Wibaux-Florin. L'influence de ces mélanges eut une portée incalculable. Le genre robe fantaisie offrit, en effet, à l'industrie roubaisienne un aliment inépuisable et fit, ainsi que le stoff, révolution dans la fabrique. Ce genre forme aujourd'hui la partie la plus considérable de l'ARTICLE DE ROUBAIX.

En 1839, il y avait à Roubaix 19 filatures de laine, sans compter celles que 31 fabricants avaient établies chez eux pour leurs propres besoins. 163 fabricants occupaient 27,369 ouvriers et livraient à la consommation, suivant le tableau ci-dessous, 260,697 pièces d'étoffes d'une valeur de 31,377,594 francs.

NATURE DES ÉTOFFES	NOMBRE DE PIÈCES	NOMBRE DE MÈTRES	PRIX	SOMMES
Laine . . .	71.356	4.637.081	3-00	13.911.243
Laine et coton.	51.596	3.681.857	1-75	6.443.249
Laine et soie .	415	18.653	2-40	44.767
Coton . . .	76.147	5.752.168	0-85	4.889.342
Lin	22.641	1.358.430	2-00	2.716.860
Lin et coton .	28.803	3.681.857	1-75	6.443.249
Gilets . . .	9.739	175.582	6-00	1.053.492
	260.697	17.639.981		31.377.594

A l'exposition de cette année, Roubaix obtint une médaille d'or, sept médailles d'argent, trois médailles de bronze, huit mentions honorables et deux citations favorables. Nous extrayons du rapport du jury central les notices individuelles où sont signalées ces récompenses :

« M. CARLOS FLORIN, A ROUBAIX, a joint à sa belle filature de coton environ 3,000 broches à filer la laine peignée ; il augmente journellement ce nombre. Il présente des fils n° 50 de laine longue peignée, et des fils de laine mérinos peignée, n° 80, tous confectionnés avec une régularité et une perfection remarquables. En raison de la bonté de ses produits, le jury lui décerne la médaille d'argent.

» MM. LEJEUNE et Cie. Ce filateur, dont l'établissement est d'environ 2,500 broches et susceptible de recevoir un grand accroissement, s'occupe, avec succès et facilité, de la filature des laines peignées teintes. Son procédé de teinture n'a rien de nouveau ; depuis longues années, plusieurs filateurs de Paris s'étaient occupés de cette production : Ce qui n'enlève pas le mérite de cet industriel, dont les produits en fil teint ou peigné de diverses couleurs sont très bien confectionnés. Le jury lui décerne la médaille de bronze.

» Mme veuve LEPOUTRE-ROUSSEL envoie un seul couvre-lit qui ne permet guère de juger de sa fabrication. Citation favorable.

» M. HENRI DELATTRE. C'est un mérite réel que de primer dans un genre qu'un grand nombre de fabricants exploitent : Ce mérite, on ne peut le méconnaître dans l'exposant. Nous avons déjà vu que le stoff occupait près de 5,000 métiers à Roubaix. Pour le soin, la qualité et la régularité des tissus, M. Delattre a su prendre le premier rang qu'il doit non-seulement à son habileté, mais encore à l'avantage de posséder une filature de laine parfaitement bien montée et dirigée. Les stoffs superfins, qu'il a exposés, de 4 fr. 75 à 5 fr. 75, en les décorant de nouveaux noms, sont d'une excellente fabrication à tous égards et bien supérieurs aux produits similaires anglais. Il n'aurait pas moins droit à nos éloges, comme filateur, s'il avait exposé de ses fils.

» Le jury, en reconnaissant dans M. Delattre un industriel sur la première ligne dans une fabrique qui est, sans contredit, l'une des plus avancées de la France, lui décerne la médaille d'or.

» M. FLORENTIN COCHETEUX. Ses ateliers, établis à Templeuve, (Nord), à quatre lieues de Roubaix, sont exclusivement consacrés à la fabrication des damassés pour meubles, tissus soit en laine pure, soit en laine et coton, soit en laine et soie, en 75 et 150 centimètres de large. Le goût et l'habilité qui président à leur confection leur ont donné une grande vogue dans le commerce, et ont, de suite classé cette fabrique en premier ordre. Elle emploie de 130 à 140 métiers à la Jacquart ; son exposition, par la variété des tissus, le choix des dispositions, l'harmonie des couleurs et la perfection du travail, justifie l'empressement du commerce et mérite à cet exposant la médaille d'argent que le jury lui vote.

» M. WACRENIER-DELVINQUIER. Ce fabricant s'est placé également sur la première ligne pour la fabrication des damas tout laine, laine et coton, laine et soie, en 5/8 et en 5/4 de large ; il les nuance aussi de plusieurs couleurs et en fait alors un article de luxe. Son exposition offre, dans plusieurs genres, des articles d'un excellent goût et d'une parfaite exécution. A ces mérites il a joint celui de l'importance puisqu'il fait battre au moins 120 métiers à la Jacquart. Le jury lui décerne la médaille d'argent.

» M. ALEXANDRE DERVAUX. Cette fabrique, l'une des plus importantes de Roubaix par le nombre des métiers qu'elle occupe, se fait remarquer par une exécution habile et soignée. Les douze pièces satin-laine rayé, en 78 cent. de large, à 5 fr. 50, qu'elle expose, méritent d'être signalées pour le goût des dispositions, la régularité et la bonne exécution du tissu. Nous en dirons autant de ses satins unis dits LASTINGS, qui sont d'une grande réduction. Le jury, vu l'importance et l'habileté de cet industriel, lui vote la médaille d'argent.

» M. FRANÇOIS FRASEZ, fabricant fort intelligent, qui sait établir, à des prix très-modérés, des marchandises de qualité courante ; ses stoffs brochés coton et laine, à 2 fr. 10, et ses stoffs pure laine à 3 fr. 40 l'aune métrique, en fournissent la preuve. Aussi en fabrique-t-il une grande quantité qui trouve un ample placement. Il tisse aussi des satins à côtes, tout coton, pour pantalons, à 45 cent. le mètre, qui peuvent défier toute espèce de concurrence intérieure et extérieure.

» Nous croyons devoir signaler une heureuse idée que ce fabricant met en ce moment en pratique. Sur une propriété qu'il a achetée, il fait construire cent petites maisons pour ses ouvriers ; chaque maison aura quatre chambres et pourra contenir quatre métiers à la Jacquart. Il pracurera ainsi, à peu de frais, à l'ouvrier un logement plus confortable, une économie de temps, l'avantage de travailler en commun avec sa famille, d'en utiliser tous les bras, en évitant, pour elle et pour lui, les dangers de la vie d'atelier. Les mœurs ne pourront qu'y gagner en même temps que, la somme du travail s'augmentant, le prix de chaque façon pourra diminuer. Ainsi se trouvera atteint le but si désirable de concilier les intérêts du fabricant et ceux de l'ouvrier.

» Une pareille entreprise a mérité l'intérêt du jury ; et comme, d'ailleurs, l'exposant a su se distinguer dans un genre où la concurrence est très grande, le jury lui vote la médaille d'argent.

» M. PRUS-GRIMONPREZ a pris depuis longtemps un bon rang parmi les fabricants d'articles à meubles ; ses damassés en laine pure ou mélangée de coton et de soie, ses bordures en satin damassé, son satin damassé pur fil, tous ces articles sont bien appréciés par le choix de leurs dispositions et leur bonne exécution. Le jury rappelle à cet exposant la médaille de bronze qui lui a été décernée en 1834.

» M. DE GRANDEL. Cette fabrique embrasse plusieurs genres, les stoffs, les damas-laine, les gilets. Elle a exposé quelques échantillons de ces différents genres qui ont été justement appréciés. Le jury a remarqué une étoffe brochée laine et soie, pour faire des casquettes et remplacer la broderie. Cette invention est assez heureuse.

» Indépendamment des mérites que nous venons de signaler, ce fabricant se recommande encore par l'importance de sa production. Le jury lui vote une médaille de bronze.

» Mme veuve CORDONNIER. Cinq coupes casimir chaine et trame en laine douce pour pantalons, à remarquer par leur bonne fabrication et le bon goût des dispositions. Mention honorable.

» Mme veuve DESAINT-FLORIN. Deux coupes stoff 5/4, de 4 fr. 50 c. et 6 fr., annonçant une bonne et régulière fabrication. Mention honorable.

» MM. POTALIER COUSINS. Plusieurs coupes tissus pour gilets mélangés de laine et coton, de soie et coton, de bon goût et d'une exécution soignée. Mention honorable

» RIBEAUCOURT-NOTTE. Quatre coupes casimirs-laine à petites côtes pour pantalons, qui méritent les mêmes éloges que les articles qui précèdent. Mention honorable.

» MM. BULTEAU et Cie exposent deux pièces toile de coton remarquables par le prix modéré de 45 c. l'aune. Citation favorable.

» MM. WATTINNE-BRÉDART, DAZIN FILS AINÉ, SCRÉPEL-LOUAGE. Le jury a remarqué les tissus coutil-coton de ces fabricants. Ces produits ont satisfait les consommateurs, ce qui détermine le jury à leur décerner une mention honorable.

» MM. TERNYNCK FRÈRES. Les coutils exposés par ces fabricants sont d'une grande variété et d'une bonne exécution ; les prix de 4 fr. 50 c. à 6 fr. 50 c. ne sont pas trop élevés pour des produits aussi bien confectionnés. MM. Ternynck frères rivalisent avec M. Debuchy (de Lille) pour la bonne direction qu'ils ont donnée à leur établissement ; ils occupent un très grand nombre d'ouvriers ; ils feront faire de nouveaux progrès à cette industrie. Ils méritent la médaille d'argent.

M. LEFEBVRE-HORENT. Jusqu'alors spécialement occupé de la fabrication des coutils, qu'il fait toujours avec une grande perfection, ce fabricant a augmenté son industrie, et en même temps celle de Roubaix, déjà si belle et si variée, par la confection du linge de table damassé ; les services qu'il expose sont d'une très bonne exécution, et les prix modérés. Le jury décerne à M. Lefebvre-Horent une médaille d'argent pour l'ensemble de ses produits.

» M. DATHIS a exposé une collection d'étoffes en fil, en mélange de fil et laine, d'une bonne qualité. Mention honorable. »

Le 26 octobre 1840, Roubaix offrit au préfet, dans les vastes salons de l'Union, le spectacle intéressant d'une exposition de ses nombreux et riches produits industriels, à laquelle les fabricants s'étaient empressés de concourir. Le préfet y fut reçu par le maire et les commissaires. Arrivé à l'extrémité du salon, on lui adressa des vers terminés par cette stophe :

Magistrat, qui daignez arrêter vos regards
Sur ces nombreux tissus, riches produits des arts,
Soutenez, protégez notre utile industrie,
Votre protection peut féconder sa vie.

Cette exposition improvisée excita au plus haut degré l'intérêt de M. et Mme de Saint-Aignan, du général commandant la division, de sa dame et de plusieurs notabilités du département qui la visitèrent.

De 1839 à 1842, se continua à Roubaix la transformation des filatures de coton en filatures de laines peignées. La filature du poil d'alpaga, nouvellement entreprise, occupait déjà, en 1843, des ateliers assez nombreux, et permettait d'offrir au caprice de la mode, sous mille formes différentes, des tissus de cette matière.

Quelques filatures de laine cardée, aussi récemment établies à Roubaix, assuraient le développement de la fabrication des flanelles, napolitaines, etc. Les petits draps foulés prenaient une place marquée dans la consommation.

La fabrication des coutils, déjà fort avancée en 1839, augmentait d'importance et marquait surtout par le bon goût et la variété des dispositions et des nuances. Dans cette branche se prononçait de plus en plus le caractère d'article nouveauté.

On constatait aussi des progrès soutenus dans la fabrication des étoffes à gilets, confectionnées soit en poils de chèvre, soit en laine douce. Roubaix excellait dans ce genre et ne le cédait en rien aux Anglais pour le goût aussi bien que pour la perfection du tissu.

En 1843, la fabrique de Roubaix occupait 33,433 ouvriers et produisait, suivant le tableau ci-dessous, 318,693 pièces d'étoffes d'une valeur totale de 35,226,526 francs.

NATURE DES ÉTOFFES	NOMBRE DE PIÈCES	NOMBRE DE MÈTRES	PRIX	SOMMES
Laine . . .	113.749	7.391.835	2-00	14.783.670
Laine et coton.	85.722	6.000.540	1-65	9.900.891
Laine et soie .	1.504	63.485	1-65	104.750
Coton . . .	58.631	4.397.335	1-00	4.397.335
Lin	8.330	85.782	1-15	98.649
Lin et coton .	30.838	2.158.660	1-75	3.777.655
Gilets . . .	20.022	360.596	6-00	2.163.576
	318.693	20.458.233		35.226.526

Tout en augmentant la quantité de ses produits, Roubaix s'appliquait à en améliorer la qualité et à en varier les genres. On ne verra pas sans intérêt comment on appréciait alors notre fabrique, et à quels titres Roubaix se recommandait à l'admiration du monde industriel.

« Cette ville fort industrieuse embrasse beaucoup d'articles et les réussit tous. Aussi sa prospérité va-t-elle toujours croissante ; et il est difficile de dire où elle s'arrêtera, si elle n'a d'autres limites que celles de l'intelligence de sa population ouvrière, de l'activité et de l'habileté de ses fabricants. » (Rapport du jury central de l'exposition de 1839.)

« Une voix a appelé Roubaix le MANCHESTER DE LA FRANCE, et certes cette voix disait juste. Nulle part, en France, il n'existe un foyer industriel plus ardent, plus progressif ; le tissage roubaisien crée, invente sans trêve, sans relâche : et ce qu'il n'invente pas, il l'imite avec une victorieuse perfection. La soie, le fil, la laine, le coton, toutes les matières premières possibles entrent tour à tour ou simultanément dans ses ingénieuses combinaisons. Il n'est pas aujourd'hui un tissu façonné pour vêtements, pour tentures, pour meubles que Roubaix n'entreprenne avec un égal succès ; sans compter que son industrie a pour caractère spécial le goût et la nouveauté, cette véritable question d'art qui, à elle seule, nous donne partout le pas sur l'industrie étrangère. Roubaix, en un mot, est une sorte de Protée industriel qui affecte toutes les formes, embrasse tous les genres de fabrication. Envoyez à Roubaix un simple échantillon de n'importe quel tissu façonné, produit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, et tout aussitôt il trouvera des métiers pour l'imiter, le modifier, le perfectionner à l'infini ; comprend-on, après cela, qu'on puisse jamais se préoccuper d'une exportation quelconque, sans songer d'abord et avant tout à la fabrique de Roubaix. » (Journal de Lille, décembre 1843.)

« La fabrique de Roubaix est essentiellement créatrice, et c'est cet esprit d'innovation qui a fait sa fortune. On pourrait citer vingt modifications de tissus qui ont obtenu, depuis 1816, une vogue immense. La printanière, la caroline, le bouracan et le casimir, laine et coton, les satins ombrés, les coutils, les mexicaines, le stoff, l'alpaga, le barège, toutes ces étoffes pour hommes et pour femmes dont la classe moyenne s'est habillée depuis vingt-cinq ans, sont sorties des ateliers de Roubaix, qui, presque toujours, tant la vogue était grande, ne pouvait suffire à la consommation. Ajoutez à cela une variété de produits véritablement merveilleuse. » (Moniteur, juin 1844.)

Notre industrie préparait ainsi son bagage pour l'exposition de 1844. Jusqu'alors elle avait montré peu d'empressement pour les expositions publiques ; le moment était venu d'y paraître avec éclat.

(*A suivre.*) TH. LEURIDAN.

NOUVELLES DU JOUR

Les prochaines élections allemandes

Berlin, 15 janvier, 9 heures. — Un décret impérial publié ce matin par le *Reichsanzeiger* fixe les prochaines élections au 25 février.

Tirage d'obligations à Paris

Paris, 17 janvier. — Ce matin, à neuf heures, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, sous la présidence de M. Emile Laurent, conseiller de préfecture, assisté de deux conseillers municipaux, au 71e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal contracté en vertu de la loi du 18 avril 1869.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 839 numéros, dont les 15 premiers ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le numéro 136,621 gagne le lot de 200,000 fr.

Les 4 numéros suivants : 403,975 ; 517.766 ; 764,767 ; 6,613 gagnent chacun un lot de 10,000 francs.

Les 10 numéros suivants : 128.169, 268.194, 189.538, 403.497, 137.652, 702.481, 718.587, 465.577, 282.894, 597.421 gagnent chacun un lot de 1.000 fr.

Les 824 autres numéros sont remboursables à 400 fr.

Un éboulement sur le Niagara

New-York, 14 janvier. — Un éboulement considérable s'est produit près de la chute dite Horse Shoe, sur le Niagara : 23,000 mètres cubes de rochers ont glissé des hauteurs de la rive dans le fleuve avec un fracas épouvantable.

Les anarchistes

Grenoble, 15 janvier. — L'auteur des placards contenant des menaces de mort contre Mgr Fava, est enfin connu. C'est un nommé Lucien Morelle, âgé de 32 ans, garçon coiffeur. Il a été arrêté. C'est un anarchiste des plus dangereux.

La dynamite aux Etats-Unis

New-York, 15 janv. — On mande de San-Francisco que dans la soirée d'hier deux cartouches de dynamite, placées sur la ligne des tramways funiculaires, ont éclaté à une heure d'intervalle, en brisant les voitures qui avaient déterminé l'explosion. Plusieurs voyageurs ont été blessés ; toutefois, il n'y a pas eu mort d'hommes. Ces attentats sont attribués à des employés de la compagnie des tramways actuellement en grève.

Le choléra

Montevideo, 15 janvier. — Une quarantaine de 21 jours est imposée à tous les navires venant de la République Argentine.

Mouvement judiciaire

Paris, 15 janvier. — M. Levrier, avocat général à Rouen est nommé juge au tribunal de la Seine ; M. Petitier, procureur à Chambéry, est nommé avocat général à Rouen ; M. Pinson, procureur à Saint-Quentin est nommé conseiller de la cour d'Amiens ; M. Dagourg, substitut du procureur de la République à Amiens, est nommé procureur à Abbeville.

M. Dumont, juge d'instruction à Clermont, est nommé substitut du procureur de la République à Amiens. M. Musy, juge à Vervins, est nommé juge d'instruction à Clermont. M. Druye, juge à Clermont, est nommé juge à Montdidier, M. Heuriet, substitut à Abbeville, est nommé juge à Clermont.

Les obsèques de M. Paul Bert

Auxerre, 15 janvier. — Le cortège est arrivé à trois heures au cimetière. Le corps a été placé sur un petit catafalque, puis les troupes et les délégations ont défilé devant lui, pendant que la musique militaire jouait des airs funèbres ; la cérémonie était terminée à quatre heures.

Un incident assez piquant a marqué le déjeuner offert par le préfet et qui comprenait trente-deux couverts ; le préfet avait invité M. Jules Ferry, comme ancien président du Conseil ; mais il avait omis d'inviter M. Brisson. Ce dernier a dû manger au restaurant, où il a été accompagné par M. Steeg, président de l'Union des gauches.

D'autre part, le représentant du général Boulanger, le lieutenant-colonel Solard, n'a pas non plus été convié ; cet incident est très vivement commenté.

Le vote du Reichstag

Notre correspondant particulier de Berlin nous télégraphie la dépêche suivante :

» Le public est unanime à considérer le vote du Reichstag et la dissolution comme aggravant la situation internationale, il est indibitable que le prince de Bismarck, d'accord avec l'Empereur et les chefs de l'armée, ne reculera pas et malgré le Reichstag, procèdera à la réalisation complète du projet militaire de M. de Moltke.

» Si le nouveau Reichstag accepte les propositions du gouvernement, tout sera légal ; s'il refuse, nouvelle dissolution et conflit entre le pouvoir exécutif et la nation.

» Comment alors percevoir les impôts et les droits de douane, si le Reichstag, issu du suffrage universel, se refuse à les voter ?

» Il reste la seule ressource d'une guerre victorieuse pour justifier une pareille illégalité si le nouveau Reichstag est indocile, il faut prévoir les pires éventualités et se préparer en conséquence.

LES FUNÉRAILLES DE PAUL BERT

Auxerre, 15 janvier. — Ce matin, à huit heures, le corps de Paul Bert, déposé dans un fourgon des pompes funèbres et escorté d'un piquet d'honneur, a été transporté sur le catafalque où il repose en ce moment.

La préfecture, la mairie et les autres monuments publics sont pavoisés de drapeaux voilés de crêpe.

De nombreux magasins sont fermés sur le parcours que suivra le cortège.

A dix heures, trois bataillons du 4e de ligne avec le drapeau et la musique ont pris place aux abords de la gare pour attendre le train ministériel. La gendarmerie faisait le service d'ordre.

D'instant en instant, la foule devenait plus compacte.

Le train est entré en gare à onze heures précises ; les tambours et les clairons ont sonné aux champs.

M. Faure, préfet de l'Yonne, le général Blot, commandant le 6e corps d'armée, le secrétaire général et les conseillers de préfecture ont reçu, sur le quai de la gare, les personnages officiels.

MM. Flourens, ministre des affaires étrangères ; Berthelot, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ; le lieutenant-colonel Fayet, représentant le président de la République ; le lieutenant-colonel Solard, représentant le ministre de la guerre ; le capitaine de frégate Gourreiolles, représentant le ministre de la marine ; J. Ferry, Brisson, Waldeck-Rousseau, Steeg, Spuller, Thomson, Crozet-Fourneyron, Marmonnier, Georges Laguerre, René Lafon, Isambert, Robert, chef du cabinet de M. Goblet, Buisson, directeur de l'enseignement primaire, Dupuis, explorateur ; Gruhier, délégué des chambres syndicales ouvrières sont au nombre des arrivants.

Les présentations ont été faites au salon de la gare. Un déjeuner a lieu à la préfecture.

A une heure, le cortège s'est formé ; Mme Paul Bert avait tenu à conduire elle-même le deuil de son mari.

Au boulevard Vauban, où le catafalque avait été dressé, les discours ont été prononcés avant le départ du cortège pour le cimetière. M. Flourens, ministre des affaires étrangères, prend le premier la parole. Voici quelques extraits de son discours :

» Le 28 octobre, Paul Bert télégraphiait d'Hanoï l'annonce de sa maladie. Le ministre des affaires étrangères s'inquiète, il le supplie de se ménager, de se réserver un peu de repos.

P. Bert, qui s'est voué tout entier à son œuvre et lui a, par avance, sacrifié sa vie, répond :

« Je vous remercie de votre si affectueuse réponse. » Je ne crois pas que le danger soit immédiat, quoi- » que je me sente bien profondément touché. En tout » cas, partir n'est pas possible. »

Ainsi, il renonce à partir : or, vous le savez, messieurs, l'air salubre de la mer est contre cette nature d'affections, le meilleur, quelquefois le seul remède. La maladie s'aggrave, le danger redouble, Paul Bert persiste dans son héroïque résistance.

« Dans l'intérêt de mon pays, dit-il, partir serait » pire que mourir. Mais, comptez sur mon énergie » morale, je lutterai jusqu'aux dernières limites. »

» Plus tard, Paul Bert télégraphiait encore :

« Une inexprimable faiblesse me paralyse. Seules » vos bonnes paroles me réchauffent un peu ; je le » sens, j'ai *trop travaillé*. »

» Ville d'Auxerre, tu as le droit d'être fière d'un tel citoyen. Quand un pays inspire de ces dévouements, il n'est pas à son déclin, il est à l'aurore de sa résurrection.